AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 200 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la loi n°2006-16 du 27 mars 2007 portant Code de l'électricité en République du Bénin ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;

Vu le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

Vu le décret n°2008-629 du 22 octobre 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) en sa séance du 10 octobre 2014 ;

Sur proposition du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;

Le Conseil des Ministres entendu en ses séances des 03, 04 et 10 février 2015,

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC), tel qu'annexé au présent décret.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables,

Barthélémy Dahoga KASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MERPMEDER 2 MEFPD 2 Autres Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.